



PROCÈS-VERBAL COMMISSION STATUTS ET RÈGLEMENTS ET OBLIGATIONS DES CLUBS

Réunion du Présidence	28 janvier 2022 – VISIOCONFÉRENCE (STARLEAF) M. Jean-Marie COPPI
Membres	MM. René FRANQUEMAGNE – Dominique PRETOT – Michel DI GIROLAMO - Hugues BOUCHER et Roger BOREY.
Administratifs	MM. Christophe FESSLER et Guillaume CURTIL (Pôle Juridique)

1. STATUTS ET REGLEMENTS

Formation Règlements : MM. COPPI – FRANQUEMAGNE – DI GIROLAMO – PRETOT - BOREY

1.1 RESERVE / RECLAMATION / EVOCATION

Match n°23802.1 – COUPE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ FUTSAL – BESANCON AC FUTSAL/S.F. BESANCON 3 du 24/01/2022

Vu la réserve d'avant match déposée par le club BESANCON AC FUTSAL, portant « *la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club SPORTING FUTSAL BESANCON, pour le motif suivant : des joueurs du club SPORTING FUTSAL BESANCON sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain* »,

Vu les articles 142, 167 et 186 des R.G. de la F.F.F.,

Vu la confirmation de la réserve en date du 27/01/2022,

RAPPELLE que par application des dispositions de l'article 186 des R.G. de la F.F.F., « *Les réserves sont confirmées dans les quarante-huit heures ouvrables suivant le match par lettre recommandée ou télécopie, avec en-tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle, ou sinon déclarée sur Footclubs, du club, adressé à l'organisme responsable de la compétition concernée* »,

La Commission,

DIT la réserve d'avant match déposée par le club BESANCON AC FUTSAL **IRRECEVABLE** sur la forme, car déposée hors délai,

CONFIRME le résultat acquis sur le terrain, score 4-4,

TRANSMET le dossier à la commission régionale SPORTIVE pour homologation.

La présente décision est susceptible d'appel devant la Commission Régionale d'Appel dans un délai de deux (2) jours francs à partir de la notification ou sa publication, dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 des Règlements Généraux de la F.F.F., et 123 Règlements de la LBFCF,

1.2 CHANGEMENT DE CLUB POST 15 JUILLET

La commission,

RAPPELLE

- que le joueur ne peut quitter son club hors période normale de mutation tant qu'il n'obtient pas l'accord de celui-ci ;
- si le refus de changement de club n'a pas à être motivé, il appartient au club quitté d'apporter néanmoins une réponse ;
- Et qu'il appartient au club d'accueil et/ou au joueur d'apporter la preuve que le refus du club de départ revêt un caractère abusif attendu néanmoins que la simple absence de réponse du club quitté ne peut pas être regardée comme abusive.

Absence de réponse pour délivrance d'accord à changement de clubs

La commission demande aux clubs quittés de répondre à la demande d'accord du club d'accueil suivant pour le **03/02/2022 délai de rigueur**,

En cas d'absence de réponse, il sera fait application de la disposition financière F-16 – soit 40€.

FONTAINE LES DIJON F.C. pour le changement de club du joueur Chris EDUMBADUMBA AKENGO pour le club A. S. DE LA FONTAINE D'OUICHE ;

HAUTE LIZAINE DU PAYS D'HERICOURT pour le changement de club du joueur Maxime PERROZ pour le club A.S. MELISEY ST BARTHÉLÉMY ;

U.S. CHARITOISE pour le changement de club du joueur Omar OULED ELGHARBIA pour le club AV.S. FOURCHAMBAULT ;

U.S. CHARITOISE pour le changement de club du joueur Amadou DIATTA pour le club A.S.C. POUGUOISE ;

A.S. ST APOLLINAIRE pour le changement de club du joueur Nahil HADJ AMAR pour le club FONTAINE LES DIJON F.C.,

Situation des joueurs Antonin EUVRARD et Maévan ALLEAUME (E.S.A. DU BREUIL)

Vu la contestation du club E.S.A. DU BREUIL portant sur les refus de délivrance d'accord à changement de clubs émis par le club J.S. MONTCHANIN ODRA, en date du 26/01/2022,

Vu les refus émis par le club quitté en date du 24/01/2022 au motif « *mise en danger de nos obligations d'équipes de jeunes* »,

Vu les observations fournies par le club E.S.A. DU BREUIL,

Vu les articles 92 et 193 des R.G. de la F.F.F,

La Commission,

CONSTATE l'absence de délivrance d'accord du club quitté,

N'ACCORDE PAS le changement de clubs des joueurs Antonin EUVRARD (Libre/U14) et Maévan ALLEAUME (Libre/U15) pour le club E.S.A. DU BREUIL.

1.3 CORRESPONDANCES

Courriel du club A.J. AUXERRE

Pris connaissance de la correspondance du club A.J. AUXERRE,

RAPPELLE les dispositions de l'article 24 des règlements de la ligue, à savoir « *Les championnats régionaux U16 R1 et U15 R1 ont le même niveau hiérarchique et sont supérieurs au championnat U16 R2. Les championnats U16 R2 est supérieur au championnat 15IS et aux championnats départementaux U15* »,

INVITE toutefois le club A.J. AUXERRE à se rapprocher du district de l'YONNE DE FOOTBALL, la compétition concernée dépendant de ce dernier.

1.4 SUIVI CLUB – ARTICLE 30 DES R.G. DE LA F.F.F.

Vu l'article 30 des R.G. de la F.F.F.,

La Commission,

RAPPELLE aux clubs qu'ils ont l'obligation de munir leurs dirigeants non titulaires d'une licence, et a minima leurs Président, Secrétaire Général, Trésorier et le correspondant, d'une licence « Dirigeant ».

Club	Numéro	Bureau club licencié	Licences manquantes	District	Situation	Nombre de licenciés N-1	Nombre de licenciés N
A.S. DES ETOILES D'ARGENT DIJON	608147	Non	Président, Secrétaire, Trésorier, Correspondant	Côte d'Or	Inactif non officialisé	33	0
A.S. FOY.RUR. DE THURY	524460	Non	Président, Secrétaire, Trésorier, Correspondant	Côte d'Or	Inactif non officialisé	0	0
AM. DU PERSONNEL DE LA CHARTREUSE	609517	Non	Président, Trésorier	Côte d'Or	Actif partiel	18	20
ASS. SPO. ET CULT. DE LAIGNES ET SES ENVIRONS	582778	Non	Président, Secrétaire, Trésorier, Correspondant	Côte d'Or	Inactif non officialisé	0	0
ATLAS F.C	664039	Non	Président, Secrétaire, Trésorier, Correspondant	Côte d'Or	Inactif non officialisé	20	0
CR TAKE US - DIJON	682453	Non	Président, Secrétaire, Trésorier, Correspondant	Côte d'Or	Inactif non officialisé	23	0
ECOLE DE FOOT BEAUNOISE	582643	Non	Secrétaire, Correspondant	Côte d'Or	Actif partiel	32	19
F. C. DE LA JEUNESSE MAHORAISE	681034	Non	Secrétaire	Côte d'Or	Actif partiel	36	47
F. C. SAULON CORCELLES	553300	Non	Secrétaire	Côte d'Or	Actif partiel	136	138
F.C. COMMUNAL ARGILLY ANTILLY	548150	Non	Président, Secrétaire, Trésorier, Correspondant	Côte d'Or	Inactif non officialisé	0	0
F.C. DE ST REMY LES MONTBARD	534786	Non	Secrétaire	Côte d'Or	Actif partiel	115	81
F.C. DES HAUTES COTES	538406	Non	Président, Secrétaire, Trésorier, Correspondant	Côte d'Or	Inactif non officialisé	0	0

Club	Numéro	Bureau club licencié	Licences manquantes	District	Situation	Nombre de licenciés N-1	Nombre de licenciés N
FOOTBALL CLUB VETERANS BESSEY	860993	Non	Trésorier,	Côte d'Or	Inactif non officialisé	0	0
U.S. BELANNAISE	548367	Non	Secrétaire, Trésorier	Côte d'Or	Actif partiel	34	31
A. C. S. PORTUGAISE D AUDINCOURT	527884	Non	Président, Secrétaire, Trésorier, Correspondant	Doubs-territoire de Belfort	Inactivité totale de fait suite à F.G.	20	0
A. TRAVAILLEURS TURCS PONTARLIER	546508	Non	Secrétaire, Correspondant	Doubs-territoire de Belfort	Inactivité totale de fait suite à F.G.	114	22
A.S. APPENANS MANCENANS	528336	Non	Président, Secrétaire, Trésorier, Correspondant	Doubs-territoire de Belfort	Inactivité totale de fait suite à F.G.	24	0
A.S. MESLIERES GLAY DANNEMARIE	548373	Non	Président, Secrétaire, Trésorier, Correspondant	Doubs-territoire de Belfort	Inactif 1 ^{ère} année non officialisé	24	0
E.S. RECHESY FOOT	581775	Non	Trésorier	Doubs-territoire de Belfort	Actif partiel	33	34
F.C. BETHONCOURT	582037	Non	Président, Secrétaire, Trésorier, Correspondant	Doubs-territoire de Belfort	Inactif 1 ^{ère} année non officialisé	34	0
F.C. DE GRAND CHARMONT	514937	Non	Secrétaire, Trésorier	Doubs-territoire de Belfort	Actif partiel	93	50
F.C. GOUX LES DAMBELIN	549995	Non	Président, Secrétaire, Trésorier, Correspondant	Doubs-territoire de Belfort	Inactif 1 ^{ère} année non officialisé	16	0
F.C. MONTECHEROUX	517584	Non	Président, Secrétaire, Trésorier, Correspondant	Doubs-territoire de Belfort	Inactif 2 ^{ème} année non officialisé	0	0
FOOTBALL CLUB SUARCE	560458	Non	Trésorier, Correspondant	Doubs-territoire de Belfort	Actif partiel	34	34
S. C. PLANOISE	860316	Non	Président, Secrétaire, Correspondant	Doubs-territoire de Belfort	Actif partiel	75	89
SC MONTBELIARD	582030	Non	Président	Doubs-territoire de Belfort	Actif partiel	110	119
SUARCE LEPUIX VETERANS	840956	Non	Président, Secrétaire, Trésorier, Correspondant	Doubs-territoire de Belfort	Inactif 2 ^{ème} année non officialisé	0	0
A. S. VILLERSEXEL ESPRELS	552729	Non	Trésorier	Haute-Saône	Actif ou actif partiel	109	118
A.S. LUXEUIL	506590	Non	Président, Secrétaire, Trésorier, Correspondant	Haute-Saône	Inactif non officialisé	13	0
A.S.C. VESOUL NORD	541182	Non	Président, Secrétaire, Trésorier, Correspondant	Haute-Saône	Actif ou actif partiel	42	0
ASSOCIATION AMICALE FRANCO MAROCAINE VESOUL	582373	Non	Secrétaire, Trésorier	Haute-Saône	Actif ou actif partiel	42	71

Club	Numéro	Bureau club licencié	Licences manquantes	District	Situation	Nombre de licenciés N-1	Nombre de licenciés N
F. C. DE SAULX	553821	Non	Président, Secrétaire, Trésorier, Correspondant	Haute-Saône	Inactif non officialisé	36	0
F.C. BREUCHES	551543	Non	Président, Secrétaire, Trésorier	Haute-Saône	Actif ou actif partiel	20	21
GALACTIK CLASSICO FUTSAL CLUB	582299	Non	Secrétaire	Haute-Saône	Actif ou actif partiel	18	23
HERICOURT CITY	582662	Non	Président, Secrétaire, Trésorier, Correspondant	Haute-Saône	Inactif non officialisé	0	0
HERISPORT FUTSAL	560653	Non	Secrétaire, Trésorier, Correspondant	Haute-Saône	Actif ou actif partiel	9	13
U.S. AILLEVILLERS	506677	Non	Président, Secrétaire, Trésorier, Correspondant	Haute-Saône	Inactif non officialisé	0	0
A. JURA DAMPARIS FUTSAL	550229	Non	Président, Secrétaire, Trésorier, Correspondant	Jura	Inactif non officialisé	0	0
FC SAINT LUPICIN	580514	Non	Secrétaire, Correspondant	Jura	Actif partiel	27	50
GALLIA C. BEAUFORT	513316	Non	Trésorier	Jura	Actif partiel	111	91
S3 ACADEMY DE DOLE	560147	Non	Président, Secrétaire, Trésorier,	Jura	Actif partiel	59	69
F. FEMININ NORD NIVERNAIS	781486	Non	Secrétaire, Correspondant	Nièvre	Actif partiel	11	8
FOOTBALL CLUB IMPHYCOIS	560935	Non	Président, Secrétaire, Trésorier, Correspondant	Nièvre	Inactif non officialisé	0	0
A. CHALONNAISE F.	547710	Non	Secrétaire	Saône et Loire	Actif partiel	85	119
A. FOOT ENTREPRISE MACONNAIS	881996	Non	Président, Secrétaire, Trésorier, Correspondant	Saône et Loire	Inactif non officialisé	0	0
A. S. JEUNESSE TORCEENNE	581245	Non	Secrétaire	Saône et Loire	Actif partiel	104	100
A. VETERANS L. SAINT REMY	847384	Non	Président, Secrétaire, Trésorier, Correspondant	Saône et Loire	Inactif non officialisé	0	0
A.S. D'ECUISSSES	520339	Non	Président, Secrétaire, Trésorier, Correspondant	Saône et Loire	Inactif non officialisé	0	0
A.S.L. DE CHANES	534870	Non	Président, Secrétaire, Trésorier, Correspondant	Saône et Loire	Inactif non officialisé	2	0
AS ST LEGER LES PARAY	531712	Non	Président, Secrétaire, Trésorier, Correspondant	Saône et Loire	Inactif non officialisé	0	0
CLUNY FOOT	530426	Non	Trésorier	Saône et Loire	Actif partiel	24	19
F. BENFICA D'AUTUN	527319	Non	Secrétaire	Saône et Loire	Actif partiel	23	19
FLAMBOYANTS FOOTBALL CHALONNAIS	582663	Non	Secrétaire	Saône et Loire	Actif partiel	51	48

Club	Numéro	Bureau club licencié	Licences manquantes	District	Situation	Nombre de licenciés N-1	Nombre de licenciés N
FOOTBALL VETERANS LOISIRS OUROUX	851164	Non	Président, Secrétaire, Trésorier, Correspondant	Saône et Loire	Inactif non officialisé	0	0
FUTSAL CLUB DU CREUSOT	560309	Non	Trésorier, Correspondant	Saône et Loire	Actif partiel	14	21
JEUNESSE SPORTIVE DE BEY *	553037	Non	Président, Secrétaire, Trésorier, Correspondant	Saône et Loire	Inactif non officialisé	40	0
U. S. SAILLENARD	549449	Non	Président, Secrétaire, Trésorier, Correspondant	Saône et Loire	Inactif non officialisé	14	0
U.S. LA CHAPELLE-CURDIN	527374	Non	Président, Secrétaire, Trésorier, Correspondant	Saône et Loire	Inactif non officialisé	0	0
U.S. ST GENGOUX LE NATIONAL	519874	Non	Président, Secrétaire, Trésorier, Correspondant	Saône et Loire	Inactif non officialisé	0	0
A. DES JEUNES DE BUSSY EN OTHE	882493	Non	Président, Secrétaire, Trésorier, Correspondant	Yonne	Inactif non officialisé	17	0
A. FRANCAIS MIGRANT AVALLONNAIS	533983	Non	Président, Secrétaire, Trésorier, Correspondant	Yonne	Inactif non officialisé	6	0

* Situation spécifique connue de la commission.

COORDONNEES DES CLUBS :

La Commission,

RAPPELLE que toutes les personnes identifiées dans Footclubs comme « correspondant » **doivent mettre à jour leurs coordonnées et les rendre diffusables.**

2- STATUT DES EDUCATEURS

Formation Educateurs : MM. COPPI – FRANQUEMAGNE – BOUCHER

FORMATION CONTINUE DES EDUCATEURS

THEME	DATES
Responsable technique de club régional séniors/jeunes	8 et 9 janvier 2022 — DIJON Annulation suite à la pandémie Covid-19 6 et 7 mai 2022
Entraînement technique et tactique attaquants/GB	8 et 9 janvier 2022 — DIJON Annulation suite à la pandémie Covid-19 6 et 7 mai 2022
Préformation du joueur	12 et 13 mars 2022 - DIJON
Préparation physique	12 et 13 mars 2022 - DIJON

2.1 DELIVRANCE LICENCES TECHNIQUES REGIONALES

NOM	PRENOM	Diplôme	CLUB	Bénévole /ss contrat	Fonction	Catégorie Encadrée	Recyclage avant fin de saison
LOUVION	Camille	BMF	GSF VILLERS/JURA DOLOIS FOOT	Bénévole	Entr. Princ.	R1 FEM.	2022/2023
VIARD	Emmanuel	BEF	A.S. APOLLINAIRE ST	Bénévole	Entr. Princ.	R2	2022/2023

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appel dans un délai de sept (7) jours dans les conditions de forme et délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

La commission précise que les réponses apportées aux courriers/correspondances des clubs, n'appelant pas de décisions, ne sont pas susceptibles d'appel.

**Le Président,
Jean-Marie COPPI**

**Le secrétaire de séance
Guillaume CURTIL**